



## **ARRÊTÉ DU CONSEIL COMMUNAL**

relatif à la nomination de Maxime Boidin au grade de sergent au sein du Service de défense incendie du Val-de-Ruz

*Le Conseil communal de la Commune de Val-de-Ruz,*

vu la loi sur les communes (LCo), du 21 décembre 1964 ;

vu l'article 4 de la loi sur la prévention et la défense contre les incendies et les éléments naturels, ainsi que les secours (LPDIENS), du 27 juin 2012 ;

vu l'article 11.1 du règlement de la défense contre les incendies ainsi que de la police du feu régionale, du 17 février 2014 ;

vu le rapport présenté par l'état-major ;

sur la proposition du dicastère de la sécurité,

### **arrête :**

#### **Nomination**

#### **Article premier :**

M. Maxime Boidin, né le 13 décembre 1982, domicilié Grand'Rue 1 à 2056 Dombresson, est nommé au grade de sergent au sein du Service de défense incendie du Val-de-Ruz.

#### **Entrée en vigueur**

#### **Art. 2 :**

Le présent arrêté entre en vigueur avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Val-de-Ruz, le 12 février 2020

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

La présidente

Le chancelier

A. C. Pellissier

P. Godat

#### **Distribution (en original) :**

- **M. Maxime Boidin** 1
- **Dicastère de la sécurité** 1
- **Chancellerie** 1